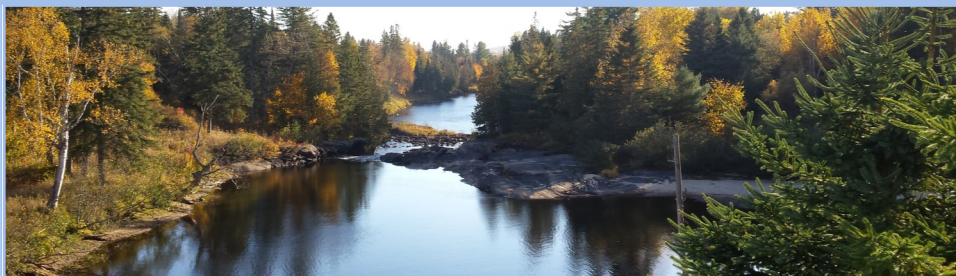




Municipalité de
La Macaza

53, RUE DES PIONNIERS
LA MACAZA (QUÉBEC) J0T 1R0



Bulletin d'information—Septembre 2017

Mot de la mairesse

Cher (e)s macaziennes et macaziens,

Nous nous rapprochons de la fin de notre mandat, difficile à bien des points de vue. Les difficultés furent nombreuses, mais nous avons su y faire face : ressources humaines, dossiers de gestion, dossiers citoyens, plaintes et dossiers à la cour. Bref, nous osons croire que nous en avons fait le tour. Quoi qu'il en soit, nous avons fait de belles réalisations et nous en sommes fiers. Le bilan de notre mandat vous est présenté dans ce bulletin

La transmission des informations fut un des éléments importants de notre mandat, le suivi des dossiers et du travail du conseil municipal passe par la communication tant aux séances du conseil que par le site web, le bulletin municipal et les médias sociaux. La mise en place d'outils est venue dénoter le souci de transparence de votre conseil, transparence qui est à la base d'une saine démocratie.

Ces outils de communication avaient pour but de mieux vous informer. Vous en êtes toujours très satisfaits. Depuis la parution dès mars 2014 de la première édition mensuelle du bulletin municipal, les commentaires reçus ont toujours été positifs. Vous ne pourriez plus vous en passer. Vous ne pourriez plus vous passer également du calendrier municipal, l'édition 2018, sera la quatrième à ce jour.

Afin de bien remplir le rôle que lui est confié, un maire se doit de connaître ce qui se passe dans sa Municipalité. Plus personne ne veut entendre son maire répondre : « je ne savais pas », « je n'étais pas au courant ». C'est le travail d'un maire de savoir, de poser des questions et d'obtenir des réponses. Un essentiel dans une Municipalité : un bureau pour le maire. On ne peut effectuer efficacement le rôle et les tâches de surveillance sans avoir les deux pieds dans la bâtisse! Aujourd'hui le travail municipal s'est complexifié par l'ajout de dossiers que nous confie le gouvernement. La formation continue est nécessaire. Je recevrai à la fin du mois, lors du congrès de la FQM mon diplôme d'« Administrateur municipal ». La formation permet de donner au conseil les meilleures informations possible pour une prise de décision éclairée.

Nous terminons notre mandat en laissant la Municipalité dans une excellente santé financière et un noyau d'employés qui ont à cœur le service aux citoyens. Merci à tous les employés pour la confiance et le support qu'ils nous ont apportés. Grâce à eux nous avons réussi à finir notre mandat avec succès.

Je tiens à remercier mes collègues qui se sont fait un point d'honneur de respecter leur serment de travailler dans le respect de notre code d'éthique et de déontologie pour l'ensemble des citoyens. C'est ensemble que nous avons travaillé au cours des quatre dernières années à redonner à la démocratie ses lettres de noblesse.

Un salut tout spécial à nos 2 collègues décédés en cours de mandat. Vous nous manquez encore!

Au nom du conseil municipal, je vous remercie de la confiance que vous avez mise en nous le 3 novembre 2013. Vous servir fut un plaisir.

Céline Beauregard, mairesse

Sommaire :

• Mot de la mairesse	1
• Mot du directeur général	2-3
• Bilan des réalisations mandat 2013-2017	4 à 7
• Faits saillants du conseil Municipal	8
• Salle Alice Rapatel-Dubuc	9
• Urbanisme	10
• Informations générales	11
• Élections	12
• Informations générales	13-14
• Horticulture	15
• Bibliothèque	16
• Maison de la culture	17
• Cinéma biblio-hantée	18
• Loisirs	19 à 21

Pour rejoindre la municipalité

Tél. : 819-275-2077

Fax : 819-275-3429

Courriel: info@munilamacaza.ca

En cas **d'urgence**, vous pouvez rejoindre le Service des travaux publics ou l'employé de garde au **(819) 278-5074**

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Mardi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Mercredi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Jeudi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Vendredi : 8h à 12h

Heures d'ouverture bibliothèque

Mardi : 13h à 15h 18h30 à 20h30

Mercredi : 16h à 18h

Jeudi : 12h à 18h

Samedi : 10h à 14h

Heures d'ouverture de l'écocentre

Jusqu'au 7 octobre inclusivement

Vendredi : 8h à 16h

Samedi : 8h à 12h

Devenir maire ou conseiller: que cela signifie-t-il?

Alors que s'engage la période électorale, il est de mise d'informer les personnes intéressées à présenter leur candidature afin de leur permettre de bien comprendre le rôle qu'ils ou elles seront appelés à jouer.

Une municipalité est conduite par un conseil municipal par des décisions prises en séance publiques où il y a quorum. En dehors des séances publiques, sauf le maire ou la mairesse qui a des pouvoirs particuliers, un conseiller redevient un citoyen ordinaire. La gestion quotidienne d'une municipalité est confiée à l'administration sous l'autorité d'un directeur général.

Pour une municipalité régie par le Code municipal, le conseil municipal est le supérieur de la direction générale et de l'administration et cette autorité ne s'exerce qu'en séance du conseil. Le maire ou la mairesse n'est pas le supérieur en lien direct puisque c'est le conseil qui forme cette autorité. Cependant, le maire ou la mairesse a un pouvoir de contrôle et de surveillance sur les affaires de la municipalité et en vertu de ce pouvoir il ou elle peut interpeler le directeur général et lui demander de rendre des comptes sur n'importe quel aspect de l'administration municipale.

Ce sont là des subtilités mais qui sont importantes pour avoir une gestion efficace et efficiente. Dit autrement, l'administration quotidienne d'une municipalité se fait par la direction générale et ses collaborateurs en conformité avec les décisions du conseil et en collégialité avec le maire ou la mairesse.

Au-delà des lois et du Code municipal, il faut s'en remettre également à la jurisprudence qui vient statuer sur les différents rôles et les préciser.

Par exemple, pour un maire ou une mairesse, élu ou élue ayant des pouvoirs plus étendus qu'un conseiller, interpréter son pouvoir de contrôle et de surveillance de sorte qu'il aurait le pouvoir d'intervenir directement dans l'administration quotidienne, ce serait une erreur. Dans l'affaire *Alain c. 3104-2955 Québec inc.*, la Cour Supérieure dit :

«(46) Le maire en intervenant suite à une plainte de citoyen relativement à l'utilisation du gravier de l'assiette du chemin et dans l'application du règlement, ne s'est pas mêlé de ses affaires.

(47) La preuve révèle qu'il a maintenu une administration centralisée entre ses mains. Il incarnait le pouvoir municipal. Comme chef du conseil, c'est l'article 142 du Code municipal qui définit ses pouvoirs et qui lui dicte son devoir :

Le chef du conseil exerce le droit de surveillance, d'investigation et de contrôle sur les affaires et les officiers de la municipalité, ..., veille à l'accomplissement fidèle et impartial des règlements et des résolutions.

Devenir maire ou conseiller: que cela signifie-t-il?

-suite-

(48) Agissant comme il l'a fait, il s'est mis dans la position d'un exécutant alors que son devoir est de veiller à l'exécution des décisions municipales. Comment peut-il alors exercer son droit de surveillance sur ce qui se passe dans les affaires de la municipalité? Comment peut-il avoir l'indépendance pour investiguer les plaintes des citoyens? Comment peut-il exercer un contrôle lorsqu'il est amené à mettre en œuvre le pouvoir général du premier magistrat, surtout en cas de force majeure.

Tous comprendront que si le maire qui a des pouvoirs plus étendus que les conseillers ne peut intervenir dans l'administration quotidienne, un conseiller encore moins. Et seul le maire peut interpeler un officier municipal.

Dans l'affaire Girard c. Saguenay, la Cour dit :

(119) Le directeur général est notamment chargé d'agir à titre d'intermédiaire entre le conseil municipal, les autres fonctionnaires et la population. Son rôle est double : c'est à la fois un employé détenant plusieurs responsabilités qui relève directement du conseil municipal et le représentant de l'employeur face aux autres employés municipaux.

En clair, aux yeux de la jurisprudence, celui qui dispose d'une autorité directe sur les employés, c'est le directeur général et non le maire. Le conseiller individuellement est exclu de ce rôle.

Enfin, face à la jurisprudence, Me Daniel Bouchard dit :

Cela étant précisé, reste qu'un maire a beaucoup plus de pouvoir qu'un conseiller, ne serait-ce qu'en raison du fait qu'il peut interpeler le directeur général et lui demander de rendre des comptes sur n'importe quel aspect de l'administration municipale. C'est du moins ainsi que l'a vu la Cour supérieure dans l'affaire Jenkins c. Boucher.

La Cour supérieure y a en effet retenu qu'un «conseiller municipal n'a de pouvoir que dans la mesure où il agit collectivement avec les autres conseillers qui composent le conseil et dans le cadre d'une assemblée à laquelle il y a quorum».

Espérant que ces informations seront utiles à tous les personnes intéressées à se porter candidat(e). À défaut, vous pouvez me rejoindre à l'Hôtel de Ville au 819-275-2077 poste 30.

Jacques Brisebois,
directeur général

BILAN DES RÉALISATIONS DE NOTRE MANDAT 2013-2017

Taux de taxes municipales :

Malgré les coupures gouvernementales, l'application des augmentations prévues à la convention collective et la hausse due au coût de la vie dans les achats, le taux de taxes en 2017 est toujours plus bas qu'à notre arrivée en novembre 2013.

Les taux de taxes foncières décrétés en 2013 :

Résidentiel : 0,75 \$ par cent dollars (100,00 \$) Commercial : 1.69 \$ par cent dollars (100,00 \$)

2014 Résidentiel : 0,72 \$ par cent dollars (100,00 \$) Commercial : 1.505 \$ par cent dollars (100,00 \$)

2015 Résidentiel : 0,72 \$ par cent dollars (100,00 \$) Commercial : 1.505 \$ par cent dollars (100,00 \$)

2016 Résidentiel : 0,72 \$ par cent dollars (100,00 \$) Commercial : 1.505 \$ par cent dollars (100,00 \$)

2017 Résidentiel : 0,735 \$ par cent dollars (100,00 \$) Commercial : 1.548 \$ par cent dollars (100,00 \$)

Conseil municipal :

- Bulletin municipal : publication mensuellement depuis mars 2014;
- Calendrier municipal : 4 parutions 2014-2015-2016-2017;
- Système d'alarme : le système relie maintenant la Municipalité à une centrale;
- Réfection de la toiture du garage : pour une première fois, une partie des coûts furent réclamés à l'Agglomération;
- Organisation d'une rencontre d'information au 46^e Nord concernant la coupe et le transport de bois;
- Entente avec le MERN et la compagnie forestière afin de s'assurer que les travaux de coupes et de transport soient effectués en respect avec les différents utilisateurs de la forêt et les résidents du secteur;
- Une première entente a été signée pour la coupe de bois au chantier L'Étoile, secteur Lac Caché;
- 2^e entente concernant la coupe de bois à l'Ascension transportée par le côté est du Lac Chaud;
- Consultation publique et sondage pour le règlement concernant le règlement de zonage sur la location de moins de 30 jours en secteur de villégiature;
- Mise en veilleuse du projet de Maison pour personnes âgées, le terrain retenu n'étant pas constructible;
- Changement de bureau d'avocat;
- Changement de bureau de comptable;
- Archivage des dossiers de la voûte, des filières et des dossiers dans les ordinateurs;
- Système téléphonique : élimination du problème de ligne occupée et réduction des frais mensuels;
- Achat du terrain au chemin des Cascades par la Municipalité: 119,3 acres;
- Décès du conseiller Jean-Marc Dubreuil en décembre 2015;
- Décès de la conseillère Jeanne Zdyb en mars 2016;
- Élection partielle en mai 2016 : élection du conseiller municipal Georges-Yvan Gagnon;
- Adoption d'une politique d'achat local;
- Adoption d'une politique concernant le harcèlement;
- Modification au code d'éthique et de déontologie;
- Adoption d'une politique sur la non-violence en milieu de travail;
- Modification de la politique concernant le remboursement des dépenses des élus(es) et des employé(es);
- Adoption d'une politique de gestion des surplus;
- Adhésion au programme d'assurance de dommage pour les OBNL;
- Modification de la politique en matière de subvention, d'aide et de soutien;
- Adhésion au Carrefour du capital humain de l'UMQ;
- Proclamation de la Municipalité « Municipalité alliée contre la violence conjugale »;
- Rencontre d'information concernant l'arrosage contre les insectes piqueurs;
- Achat de caméras de surveillance au bureau municipal, au garage municipal, au pont couvert et à l'écocentre;
- Adoption d'une politique concernant les caméras de surveillance;
- Mise en place de rencontres de consultation avec les associations de lacs;
- Participation en collaboration avec l'Association des propriétaires du Lac-Clair à la halte de repos Jean-Marc Dubreuil;
- Appui au projet de minimaisons;
- Révision des règlements municipaux : une 1^{re} tranche des règlements ont été révisés et adoptés. La seconde tranche pourra être présentée après novembre 2017;
- Carte citoyenne = carte de la bibliothèque. Il est désormais plus facile d'établir votre preuve de résidence lorsque nécessaire;
- Trappeur : 2014-2015-2016-2017. Il effectue un suivi rigoureux des barrages et de la population de castors;
- Achat et installation de bornes sèches;
- Mesures d'urgence : 2 mesures d'urgence ont été déclarées suite à des inondations dans le secteur Lac Caché et du Lac Mitchell;

BILAN DES RÉALISATIONS DE NOTRE MANDAT 2013-2017

- Rénovation de la salle communautaire : ajout de douches, d'une cuisine communautaire, de prises électriques pour appareils respiratoires, obtention d'une subvention de 25 000\$ et d'une subvention de 147 000\$;
- Renouvellement du service de la fourrière : 2014-2015-2016-2017;

Ressources humaines :

- Création d'un poste de directeur général adjoint : assume la responsabilité lorsque le DG est absent;
- Création d'une banque de noms sur appels pour le déneigement : cette mesure diminue le recours au temps supplémentaire;
- Création d'une banque noms sur appels pour le poste de réceptionniste;
- Chef d'équipe à la voirie : 1 chef d'équipe et non 2;
- Poste d'adjointe administrative : 3 jours/semaine;
- Réalisation de l'exercice de l'équité salariale (était en retard et dû depuis 2006);
- Négociation et signature de la convention collective pour une durée de 6 ans;
- Départ à la retraite de Mme Louise Rudacovitch;
- Départ à la retraite de Micheline Hébert;
- Départ à la retraite de Frank Macias;
- Départ à la retraite de Michel Lapointe;

Politique familiale et MADA

- Formation d'un comité formé d'élus et de citoyens;
- Obtention d'une subvention du gouvernement provincial;
- Embauche d'une chargée de projet en soutien au comité qui a été formé;
- Réalisation d'un plan d'action de 3 ans qui se termine en 2018;
- Activités et projets réalisés dans le cadre de la politique;
- Rencontres mensuelles « parler pour parler »;
- Rencontres d'horticulture, jardins et plantes sauvages;
- Rencontre avec un notaire;
- Journée nationale des aîné(es);
- Construction d'une pergola dans le parc municipal;
- Jardin communautaire;
- Rencontre d'information : service aux aînés;
- Rencontre Black Polland : Bâtir des communautés résilientes;

Rénovation de la bibliothèque :

- La bibliothèque est l'un des services les plus utilisés à la Municipalité, sa réfection avait pour but de l'adapter au besoin croissant de la population : plus de postes d'ordinateurs, une place de lecture, location de films, etc.
- Diverses activités en lien avec le réseau Biblio;
- Participation au projet des papillons monarques;
- Participation au projet Grainothèque;

Pont couvert et parc municipal (halte routière ou descente de canots) :

- Des travaux de réfection à la toiture ainsi que de peinture ont été faits à notre pont couvert, ces coûts furent assumés par le MTQ;
- Un stationnement, une toilette, une pergola, un aménagement paysager et un aménagement pour faciliter la descente de canots ont été faits. Une aire de repos a aussi été faite pour les marcheurs et les visiteurs. On y retrouve des tables et des bancs en ciment, car les tables à pique-nique en bois se retrouvaient fréquemment dans la rivière. Des subventions ont été obtenues provenant du Pacte rural de la MRC d'Antoine-Labelle et de Plein Air Haute-Rouge.

Outils de communications :

Site Web : Amélioration du site et mises à jour continues;

L'infolettre permet aux abonnés de recevoir par courriel les communications de la Municipalité;

Pages Facebook : l'utilisation des réseaux sociaux permet de diffuser de façon plus large les informations;

Panneaux municipaux : de nouveaux panneaux vitrés ont été installés dans différents secteurs de la Municipalité afin de permettre de diffuser à plus de citoyens(nes) possibles, différentes informations, dont les avis publics;

BILAN DES RÉALISATIONS DE NOTRE MANDAT 2013-2017

Activités de loisirs et culture - patrimoine:

- Fête de la Neige : 2014-2015
- Fête de la pêche : 2014-2015-2016-2017
- Fête du 24 juin : 2014-2015-2016-2017
- Fête du Canada : 2014-2015-2016-2017
- Fête des ethnies : 2014-2015-2016-2017
- Fête des bénévoles : 2014-2015-2016-2017
- Cueillette de champignons : 2014-2015-2016-2017
- Citation du Pont couvert comme bien patrimonial : 2016
- Journée de la culture : 2014-2015-2016-2017
- Fête des bénévoles : 2014-2015-2016-2017
- Dépouillement de l'arbre de Noël : 2014-2015-2016-2017
- Accueil des nouveaux arrivants : 2016-2017
- Accueil de l'AGA de la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides
- Partenariat avec la SÉPAQ : 2016-2017 (remboursement de la carte annuelle Parc Mont-Tremblant)
- Camp de Jour : 2014-2015-2016-2017 (remboursement d'une partie des frais)
- Yoga et autres activités sportives : 2014-2015-2016-2017
- Achat de 3 chapiteaux;
- Octroi financier pour la présentation des Bo-Mark;
- Octroi financier pour le 50^e anniversaire de l'Association des propriétaires du Lac-Chaud;

Environnement :

- Rencontres de concertation avec les associations de lacs : soutien et priorisation des besoins;
- Révision pour le lavage de bateaux;
- Achat de nouvelles clés numérotées pour les barrières au Lac Chaud et Lac Macaza;
- Contrat avec l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite nation et Saumon : Inspection visuelle des installations septiques (2016-2017);
- Contrat avec le CRE Laurentides : soutien aux associations de Lacs (2016-2017);
- Étude et rapport de l'Équipe Laurence pour le Barrage du Lac Chaud, car l'étude de l'ingénieur Bellefeuille ne répondait pas aux exigences du gouvernement;
- Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques au bureau municipal;
- Mise en place d'un écocentre local;
- Entente avec une ARPE-Québec pour le recyclage des produits électroniques;
- Journées de la Terre;
- Nettoie-ton;

Planification stratégique pour un développement durable

- Formation d'un comité d'élus et de citoyens;
- Rencontres pour donner une vision d'avenir, une identité et la récolte d'idées de projets;
- Lien et discussion avec la Ville de Mont-Tremblant;
- Lien et discussion avec la Municipalité de Nominique sur la possibilité de développer des projets communs;

Règlement des dossiers à la cour :

- RBQ : amende de 34 000\$ diminuée à 3 944 \$ lors d'un règlement hors cours en 2015;
- 2 dossiers de contestation de constats concernant les règlements municipaux : réglé par nos assureurs aucun déboursé;
- Dossier petite créance : réglé par nos assureurs : aucun déboursé;
- Dossier Boileau : règlement en médiation 15 000\$;
- Dossier Alarie : règlement à la cour;

Faits saillants de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 septembre 2017

- Le règlement numéro 2017-126 relatif à la tarification de certains services municipaux a été adopté en remplacement du règlement 2017-123. Le nouveau règlement est disponible au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité pour consultation.
- Une pétition de 106 noms a été déposée concernant les ponceaux du ministère des Transports au Lac-Macaza. Le conseil municipal a adopté une résolution afin d'appuyer la démarche des citoyens et de remettre la pétition au ministère.
- Le conseil a adopté une résolution afin de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports l'autorisation d'installer un radar pédagogique en alternance en bordure du chemin des Cascades, du chemin des Pionniers, du chemin du Rang Double, du chemin du Lac-Macaza et du chemin de l'Aéroport.
- Une résolution a été adoptée afin d'autoriser l'inscription de la mairesse Céline Beauregard au congrès de la Fédération québécoise des Municipalités.
- Les élus ont voté une résolution afin notamment de demander au MERN de tenir compte du caractère communautaire des projets portés par les OSBL et par les Municipalités lors de la révision du *Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État* de manière à éliminer les frais de location pour l'utilisation des terres publiques dans le cadre de projets communautaires et d'intérêt collectif tels que la mise en place de tours internet;
- Le conseil municipal a octroyé une somme de 500\$ à Plein-air-Haute-Rouge pour l'organisation du 6^e Marathon Desjardins de la Rouge.
- Il a été résolu d'approuver les résultats de l'appel d'offres numéro 2017.03 en octroyant le contrat pour l'ouverture, l'entretien et le sablage des chemins d'hiver, secteur 2, de la Municipalité pour la saison 2017-2018 à Doris Nadon au montant total de 87 496,39\$ incluant les taxes applicables;
- Une politique concernant l'information des citoyens lors de travaux de voirie a été adoptée afin que les citoyens du secteur concerné par des travaux de voirie nécessitant une fermeture de route soient avisés, au moins 48 heures à l'avance, de la date et de la durée de la fermeture et, le cas échéant, des mesures prévues en cas d'urgence.
- Les élus ont résolu d'approuver les résultats de l'appel d'offres numéro 2017-C-01 et d'octroyer le contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles à *Services sanitaires J. L. Robert Cloutier inc.* au montant de 69 570,22\$ pour la période s'étalant du 1^{er} novembre 2017 au 31 août 2018.
- Le règlement 2017-125 a été adopté afin de baliser l'utilisation qui est faite de l'écocentre municipal de manière à en assurer un fonctionnement optimal et sécuritaire.

Étienne Gougoux
Directeur général adjoint

Ce document se veut un simple résumé des faits saillants des informations, délibérations et décisions du Conseil Municipal en assemblée publique de Conseil et est publié à titre informatif seulement et n'a, par conséquent, aucune valeur légale à cet égard. Toute personne désireuse de connaître la nature exacte des informations qui apparaissent au présent bulletin doit consulter le texte du procès-verbal dûment adopté par le Conseil Municipal, disponible, notamment sur le site internet de la Municipalité.

SALLE ALICE RAPATEL-DUBUC

Rénovations

Les travaux de rénovations majeurs de la salle communautaire Alice Rapatel-Dubuc avancent à grands pas. Les travaux devraient être terminés au courant de l'automne.

Cette salle multifonctionnelle servira entre-autre à accueillir la population en cas de mesures d'urgence. En effet, la municipalité possède une génératrice assez puissante pour pallier à tous les besoins en électricité (eau chaude, chambre froide, réfrigérateur, cuisinière.....).

Des douches hommes et femmes sont ajoutées et les toilettes refaites à neuf. La nouvelle cuisine de type commerciale pourra aisément servir plus de 200 personnes. Une thermopompe maintiendra une température égale, hiver comme été. Les murs, plafond et plancher seront refaits à neuf.

Multifonctions

En plus de combler les besoins en mesures d'urgence, des spectacles musicaux, du théâtre, des conférences, des soupers, des ateliers..... peuvent y être présentés.

Elle peut aussi être louée ou réservée pour des réunions, anniversaires, après-funérailles, enfin pour presque toutes les occasions.

Besoins

Cette salle appartient aux citoyennes et citoyens de La Macaza, et afin de créer un sentiment d'appartenance nous aimerions combler notre besoin de vaisselle, ustensiles, chaudrons, verres à vin ou tout ce qui touche à une cuisine fonctionnelle **avec vos dons**. En effet qui n'a pas des assiettes ou des verres qui n'ont pas servis depuis des années ? Nous avons besoin d'un minimum de 200 couverts. Ce geste s'inscrit en accord avec notre planification stratégique de développement durable. En recyclant ou en réutilisant, nous pourrions dire adieu aux assiettes, verres en styromousse ou ustensiles de plastiques. Le tout donnera un effet hétéroclite, mais n'est-ce pas la diversité qui fait la force de notre municipalité ?

Suggestions et idées

Nous aimerions avoir vos suggestions ou vos idées afin de présenter différentes activités (musique, humoristes, conférences, ateliers, théâtre, soupers thématiques, soirées dansantes...) et ce, pour tous les âges. De plus nous aimerions aussi savoir quels coûts d'entrée pour différents spectacles seraient envisageables pour vous.

Vous pouvez communiquer avec M.Laurent Bourgie, coordonnateur des loisirs au 819.421.1689 ou par courriel loisirs@munilamacaza.ca

Vos dons peuvent être déposés à l'hôtel de ville, seulement pendant les heures d'ouverture, au 53 rue des Pionniers, La Macaza.

Heures d'ouverture

Lundi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Mardi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Mercredi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Jeudi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Vendredi : 8h à 12h

TACL et TACAL: Deux organisations offrant des services complémentaires en matière de transport collectif

Le TACL (Transport adapté et collectif des Laurentides) vous permet de voyager en autobus entre Rivière-Rouge et Saint-Jérôme avec des arrêts dans les principales Municipalités de la région. Le TACL offre aussi le service de transport adapté qui est un service de transport pour personnes handicapées de type porte-à-porte et qui fonctionne sur réservation.

Pour informations : 1-800-717-9737, 819-774-0486 ou info@transportlaurentides.ca ou <http://www.transportlaurentides.ca/>

Le TACAL (Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle) offre un transport adapté au sein même de la MRC d'Antoine-Labelle. Des services de *taxibus* sont par ailleurs offerts pour les déplacements à l'intérieur du périmètre de Rivière-Rouge et de Mont-Laurier. Un service de transport en commun à bord des autobus scolaires et nécessitant une réservation préalable est également disponible pour vous rendre à Rivière-Rouge et à Mont-Laurier.

Pour informations : 819-623-5565 poste 2, 855-623-5565 poste 2 ou <http://tacal.ca/>

Sentiers affectés durant la période de la chasse

Vous planifiez nous rendre visite? voici les dates de la fermeture des sentiers et quel est la partie de nos sentiers affectés dans la réserve Rouge-Matawin.

Comme une partie de la boucle de nos sentiers traverse la réserve Rouge/Matawin, il vous sera impossible de faire la boucle totale de nos sentiers à compter du 4 septembre(voir photo et cercle rouge) .

Donc entre le refuge du Lac Chaud et le refuge du Lac Sapin, plus précisément, entre le chemin de l'Entrelacs et le chemin de La Macaza, cette partie de sentier fermera le 4 septembre 2017.

LA BOUCLE COMPLÈTE DE NOS SENTIERS FERMERA du 4 novembre au 19 novembre 2017 pour la période de la chasse.



Votre Club Quad Iroquois



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017 INFORMATION



Élections du 5 novembre : districts ou sièges?

Certains citoyens ont soulevé le fait qu'ils croyaient que le territoire de la municipalité, pour l'élection du 5 novembre, était divisé par districts. Ce n'est pas le cas. Le conseil est composé d'un maire ou d'une mairesse et de six conseillers ou conseillères qui représentent l'ensemble des citoyennes et citoyens de la municipalité et aucun n'est ainsi rattaché à une partie de territoire seulement contrairement à ce que l'on retrouve dans les municipalités plus peuplées.

Au lieu de parler de districts, on doit plutôt parler de sièges. Ainsi, une personne intéressée à se présenter doit choisir un des six sièges de conseiller.

ADDENDUM

Avis public d'élection	Vote par correspondance		
Municipalité LA MACAZA	Scrutin du 2017 11 05 année mois jour		
AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de LA MACAZA Municipalité			
par JACQUES BRISEBOIS , que : Président d'élection			
1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : MAIRE ET CONSEILLERS SIÈGES 1-2-3-4-5-6			
2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :			
Du 2017 09 22 année mois jour	au 2017 10 06 année mois jour		
JOURS : lundi	HEURES : De : 8 h à : 12 h		
mardi	De : 8 h à : 12 h		
mercredi	De : 8 h à : 12 h		
jeudi	De : 8 h à : 12 h		
vendredi	De : 8 h à : 12 h		
	De : 12 h 45 à : 16 h 30		
	De : 12 h 45 à : 16 h 30		
	De : 12 h 45 à : 16 h 30		
	De : 12 h 45 à : 16 h 30		
	De : 12 h 45 à : 16 h 30		
	De : 12 h 45 à : 16 h 30		
À NOTER - Le vendredi 2017 10 06 année mois jour le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.			
3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le : 2017 11 05 de 10 h à 20 h année mois jour			
et un vote par anticipation sera tenu le : 2017 10 29 de 12 h à 20 h année mois jour			
4. renseignements sur le vote par correspondance :			
- tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance - la date limite de réception au bureau du président d'élection de la demande de voter par correspondance est le dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le : 2017 10 21 année mois jour - les bulletins de vote seront expédiés le : 2017 10 23 année mois jour - le ou les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin au bureau de vote, soit le : 2017 11 03 année mois jour - les électeurs pouvant voter par correspondance et qui n'auront pas reçu le ou les bulletins de vote pourront communiquer avec le président d'élection afin de les obtenir à compter du sixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le : 2017 10 30 année mois jour			
5. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Étienne Gougoux			
6. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : Karine Paquette le 22/09/2017 Etienne Gougoux le 29/09/2017			
7. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Président d'élection Adresse : 53 rue des Pionniers La Macaza 819 275-2077 Ind. rég. Numéro de téléphone</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Adjoint Adresse : 53 rue des Pionniers La Macaza 819 275-2077 Ind. rég. Numéro de téléphone</td> </tr> </table>	Président d'élection Adresse : 53 rue des Pionniers La Macaza 819 275-2077 Ind. rég. Numéro de téléphone	Adjoint Adresse : 53 rue des Pionniers La Macaza 819 275-2077 Ind. rég. Numéro de téléphone
Président d'élection Adresse : 53 rue des Pionniers La Macaza 819 275-2077 Ind. rég. Numéro de téléphone	Adjoint Adresse : 53 rue des Pionniers La Macaza 819 275-2077 Ind. rég. Numéro de téléphone		
Signature Donné à La Macaza Municipauté, le 2017 09 19 année mois jour Président d'élection			

SMC-1 (09-06) D
Loi sur les élections et les référendums
dans les municipalités, articles 99, 582.1 et 659.4

URBANISME

Le service de l'urbanisme et de l'environnement tient à vous rappeler certains éléments :

- ⇒ Il est toujours préférable de prendre un rendez-vous avec nos inspecteurs, puisque ceux-ci sont souvent en inspection sur le terrain. En ayant un rendez-vous, ils planifieront leurs sorties en conséquence et s'assureront d'être au bureau pour vous recevoir.
- ⇒ La majorité des travaux sur votre terrain et sur vos bâtiments nécessitent d'abord l'obtention d'un permis émis par la Municipalité. N'hésitez pas à communiquer avec nous avant d'entreprendre des travaux pour savoir si vous en avez effectivement besoin d'un.
- ⇒ Les inspecteurs ont un délai de 30 jours pour délivrer un permis. Il est donc important d'entreprendre les démarches au minimum 30 jours avant le début de vos travaux. En fonction de la saison, ce délai pourrait cependant être plus rapide puisque nous essayons de traiter les demandes de permis en priorité.
- ⇒ Les inspecteurs peuvent se présenter sur votre terrain entre 7h et 19h, et ce sans rendez-vous. Ce pouvoir, donné par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* du Québec, leur permet de faire leur travail efficacement, sans avoir à prendre rendez-vous avec chaque citoyen. Les inspecteurs de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Antoine-Labelle ont également ce pouvoir.
- ⇒ Lorsque les inspecteurs ont constaté une infraction sur votre propriété, ils vont d'abord essayer de vous joindre par téléphone. Si cela est impossible, ils enverront une lettre à votre adresse postale. Il est important de contacter les inspecteurs lorsque vous recevez cette lettre afin de discuter avec eux des options possibles pour régler votre infraction. Il est important de se rappeler qu'une infraction aux règlements peut mener à un constat d'infraction dont le montant dépend de la faute.
- ⇒ La saison des abris temporaires est bientôt arrivée! Vous pourrez l'installer à partir de la fête de **l'Action de grâce**, soit le 8 octobre 2017. Il est important de retirer votre abri temporaire à la **fête des Patriotes**, soit le 21 mai 2018. Après cette date, il est possible de conserver votre abri, mais à certaines conditions :

- Ne pas être situés dans la zone urbaine;
- Être implantés en dehors de la rive de tout cours d'eau; (10 ou 15 mètres dépendamment de votre pente de terrain)
- Être implantés à une distance minimale de 3 mètres du bâtiment principal;
- Être implantés à une distance minimale de 3 mètres des limites du terrain;
- Être implantés à une distance minimale de 30 mètres d'une rue publique ou privée et de 20 mètres d'un lac ou de la rivière Rouge ou de la rivière Macaza. S'ils ne respectent pas ces distances, ils doivent **être invisible** d'une rue publique ou privée, d'un lac ou de la rivière Rouge ou de la rivière Macaza grâce, par exemple, au couvert végétal ou à la morphologie du terrain. L'invisibilité est évaluée en regardant les lieux d'un point de vue de 1.7 mètre du niveau du sol;
- Un abri temporaire conservé en dehors de la période s'échelonnant de l'Action de grâce d'une année à la fête des Patriotes de l'année suivante sera considéré comme un bâtiment accessoire (donc attention, car : la superficie maximale de toutes les constructions et des bâtiments accessoires érigés sur un même terrain ne doit pas excéder 10% de la superficie de ce terrain).

Note importante : si votre abri temporaire ne remplit pas l'une de ces conditions, **il ne pourra pas être conservé en dehors de la période autorisée**. Les inspecteurs effectuent des inspections à la fin du mois de mai afin de s'assurer que les abris temporaires qui sont toujours en place remplissent toutes ces conditions.

Andréane Gravel
Inspecteur en urbanisme et environnement



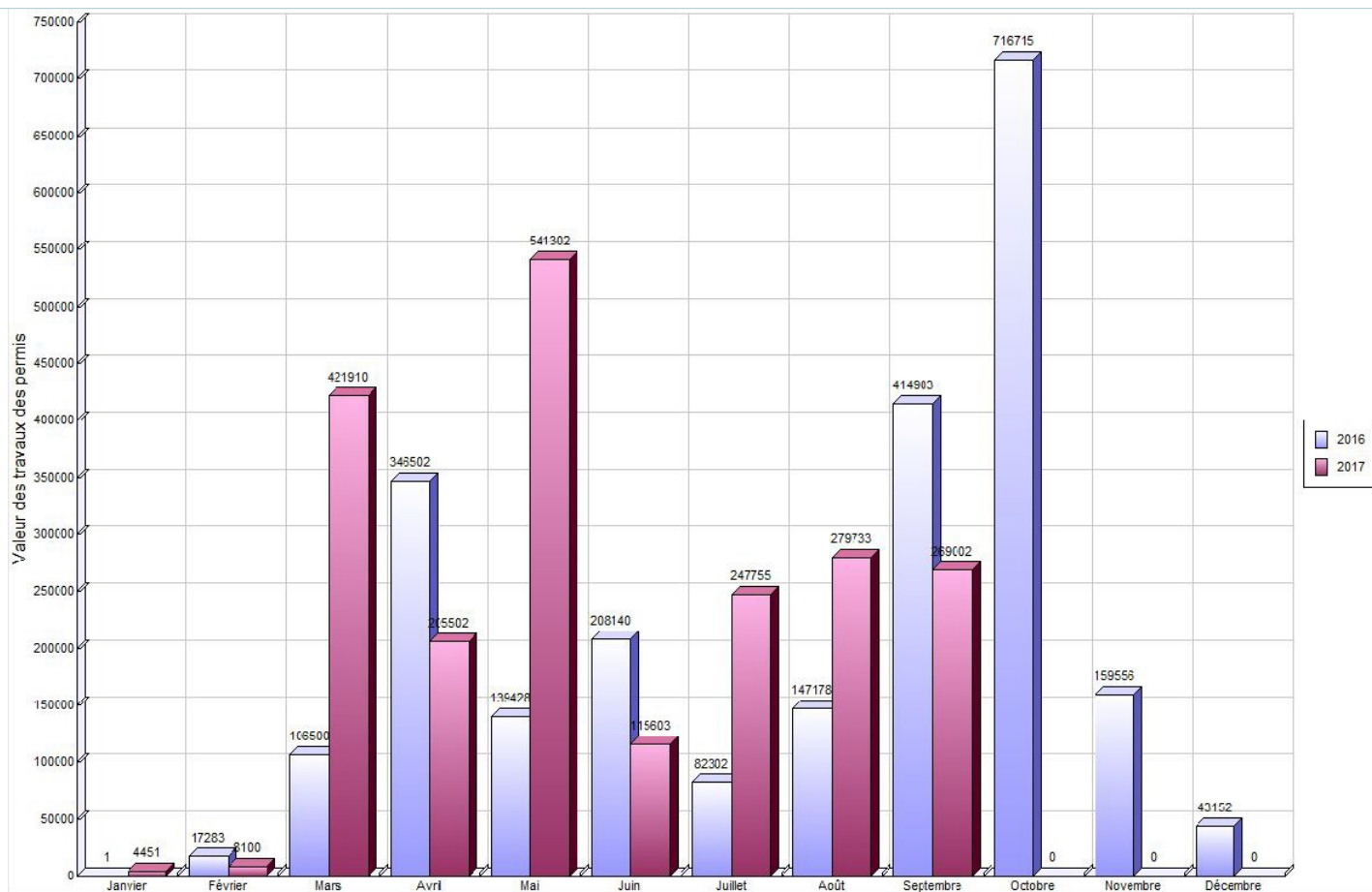
La Macaza

Imprimé le 26 septembre 2017

Rapport sommaire pour l'année 2017

MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

Type	Permis		
	Nombre émis	Valeur	Montant
ABATTAGE D'ARBRES	31	8 038.00	0.00
BÂTIMENT ACCESSOIRE	30	363 620.00	700.00
CAPTAGE DES EAUX	7	59 310.00	175.00
CONSTRUCTION BATIMENT PRINCIPAL	5	870 000.00	500.00
CONSTRUCTION D'UNE CLÔTURE, HAIE, MURET	2	450.00	50.00
DÉMOLITION	8	4 304.00	200.00
GALERIE, PERRON, PATIO...	9	42 700.00	225.00
INSTALLATION D'UN QUAI	5	13 800.00	125.00
INSTALLATION D'UN USAGE OU D'UN BÂTIMENT TEMPORAIRE	1	1.00	0.00
INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE	2	600.00	50.00
INSTALLATION D'UNE PISCINE, BAIN A REMOUS	1	7 000.00	25.00
INSTALLATION SEPTIQUE	11	114 200.00	275.00
REMBLAII/DÉBLAI	11	65 001.00	275.00
RENOUVELLEMENT PERMIS CONSTRUCTION	6	21 802.00	150.00
RENOVATIONS/REPARATIONS	75	541 982.00	1 875.00
TRAVAUX DANS LA RIVE	4	6 050.00	200.00
Vente de garage	2	0.00	0.00
Lotissement	5	0.00	550.00
Totaux	215	2 118 858.00	5 375.00



La conduite d'une embarcation de plaisance

Afin de répondre à la question posée à la séance du conseil du 11 septembre dernier suite au commentaire rapporté au nom d'un représentant de la sûreté du Québec concernant la conduite d'embarcations, il convient de rappeler ce que dit le *règlement fédéral sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance*. 🇨🇦

Le règlement prévoit que pour conduire une embarcation, une personne doit être en mesure de démontrer qu'elle a les compétences requises pour le faire puisqu'elle :

- a obtenu au moins 75 pour cent à l'examen et si une carte de conducteur d'embarcation de plaisance lui a été délivrée;
- a réussi un cours sur la sécurité nautique au Canada pour plaisanciers avant le 1^{er} avril 1999 et si elle possède une carte de réussite d'un cours de sécurité nautique ou une autre preuve écrite à cet effet;

Cependant, le règlement indique que dans le cas d'une embarcation louée, même s'il ne détient pas de carte de compétence, le conducteur est réputé avoir les compétences requises s'il remplit et signe avant l'utilisation de l'embarcation de plaisance, une liste de vérification de sécurité pour bateau de location qui contient les renseignements visés à l'article 8 du règlement et s'il ne conduit l'embarcation de plaisance que durant la période de location. Ainsi, la personne qui loue une embarcation n'est pas obligée de détenir une carte de compétence.



Pour obtenir les détails du règlement, vous pouvez consulter le site web de la législation du gouvernement du Canada au: <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-99-53/page-1.html>



La sieste, pendant la chasse, n'est pas une bonne chose non plus ☺

Comme la chasse va commencer bientôt, encore une fois, pensez sécurité !

Règlement 2007.025 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

Article 12.2 Nul ne peut décharger une arme à feu ou une arme à air comprimé à moins de **200 mètres de tout bâtiment, voie publique, piste cyclable, sentier multifonctionnel, parc ou espace vert**. Le propriétaire d'un terrain privé peut autoriser la décharge d'une arme à feu à une distance de moins de **200 mètres** d'un bâtiment situé sur son terrain. Le tir ne peut en aucun cas être dirigé en direction de la voie publique ou d'une habitation.



Pratiquez-vous l'herbicyclage?

L'herbicyclage, consiste à laisser l'herbe coupée sur la pelouse ce qui permet sa décomposition dans le sol.

Pourquoi herbicycler?



Avoir une pelouse en santé

Laissées sur place, les rognures de gazon se décomposent en redonnant à votre pelouse de l'humidité et des éléments minéraux essentiels à sa croissance tout en réduisant la nécessité d'ajouter des fertilisants à votre sol.

Réduire l'enfouissement

En évitant de mettre l'herbe coupée dans le bac noir, vous réduisez les gaz à effet de serre (méthane) associés à l'enfouissement de ces matières. De plus, la grande quantité de ces matières pendant la saison estivale (jusqu'à 33% des déchets!) augmente les coûts de collecte et de transport.

Comment herbicycler?

- Coupez régulièrement la pelouse sans jamais que l'herbe ne dépasse une hauteur de 10 cm;
- Réglez la hauteur de votre lame de tondeuse (idéalement déchiqueteuse) entre 6 et 8 cm. Cela permet à la pelouse d'avoir une hauteur qui lui permet de s'enraciner plus profondément et de mieux résister à la sécheresse. De cette façon, les rognures de gazon disparaîtront en 48 heures et ajouteront une bonne quantité d'azote dans le sol;
- Pour les plus petites surfaces, il est conseillé d'utiliser une tondeuse manuelle, particulièrement les plus récentes; elles sont faciles d'utilisation, sécuritaire, et requièrent peu d'entretien;
- Remplacez la pelouse par des couvre-sols sans entretien comme le thym, le trèfle, le sedum ou l'orpin qui sont d'excellents couvre-sols. Ne requérant aucune tonte, ceux-ci nécessitent peu d'entretien en plus d'être résistants à la sécheresse, au piétinement ainsi qu'aux produits chlorés aux abords des piscines.

C'est à nous de faire la différence!

Pour obtenir plus d'information, consulter le site Web www.ridr.qc.ca.

HORTICULTURE

Les 5 travaux à faire l'automne

Héberger les tendres : Avant le premier gel, il est important de prélever des boutures ou spécimens de plantes annuelles que vous voulez conserver (bégonia, coléus, pennisetum, etc.) Vos plantes d'intérieur bénéficieront d'un nettoyage à l'eau savonneuse après leur séjour passé sur la terrasse.

Planter les vivaces : Les plantes vivaces, arbustes et arbres fruitiers peuvent être plantés à cette période qui procure des conditions très favorables. C'est aussi à cette époque que l'on plante l'ail et les bulbes à floraison printanière (jacinthe, jonquilles, etc.).

Ramasser les feuilles : Les feuilles d'automne sont très précieuses; entreposer dans des sacs, on pourra les utiliser déchiquetées comme paillis pour protéger les nouvelles plantations ou les plantes fragiles et pour mélanger au compost domestique.

Tondre la pelouse : Tondez plus ras qu'habituellement, soit à 5 cm du sol, pour permettre une meilleure aération des graminées du gazon et aider à prévenir les maladies.

Ranger les outils : Après avoir limé vos outils tranchants, huilez-les avec de l'huile végétale pour éviter qu'ils ne rouillent. Penser aussi à rentrer, à l'abri du gel, votre boyau d'arrosage pour éviter qu'il ne fende.

Sur ce, je vous donne rendez-vous en mars 2018! Isabelle Hébert - Horticultrice

Source : Larry Hodgson, Le jardinier paresseux.



Trucs et astuces pour économiser l'eau potable



Saviez-vous que les Québécois sont parmi les plus grands consommateurs d'eau potable au monde? En effet, en 2006, chaque québécois consommait en moyenne 795 litres d'eau par jour. La stratégie québécoise d'économie d'eau potable vise une réduction de 20% de la consommation d'eau potable d'ici la fin de l'année 2017. Voici quelques trucs pour participer à l'effort collectif en matière de réduction du gaspillage de l'eau potable :

- Utilisez des toilettes et des pommes de douche à faible débit: Cette simple mesure permet d'économiser environ 70 000 litres d'eau par année par résidence! Ce qui veut dire, pour l'ensemble du Québec, une économie annuelle de 176 millions de mètres cubes d'eau, soit le débit des chutes Niagara pendant neuf heures!

- Utilisez des aérateurs à débit réduit sur les robinets de salle de bain et de cuisine: afin de diminuer de 2500 litres votre consommation d'eau chaude par année.

- Colmatez les fuites: Les fuites de robinets et de toilettes comptent en moyenne pour 14% de toute l'eau utilisée dans les résidences, soit environ 110 litres d'eau par jour ou 40 mètres cubes par année.

- Ne nettoyez pas votre entrée de garage avec un boyau d'arrosage: Cette pratique consomme 1000 litres d'eau par heure soit l'équivalent de l'eau potable qu'une personne boit en moyenne en 3 ans.

- Limitez l'arrosage extérieur au minimum: Lors d'une période de sécheresse, les graminées à gazon cessent de croître grâce à un mécanisme de dormance. La pelouse peut être complètement jaunie durant quelques semaines, mais après une pluie suffisante et dès que les conditions climatiques reviendront à la normale, elle reverdira d'elle-même.

* Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et le site internet d'Espace pour la vie.*

BIBLIOTHÈQUE

Cet été, pour le 150^e anniversaire du Canada, tu as pu découvrir le trajet fascinant au travers le Canada de **Kanata** notre mascotte!
Nous remercions tous les participants du club jeunesse TD et tous ceux et celles qui ont construit le **totem de 128 pièces**.

Club
de lecture
d'été
TD



La gagnante pour l'estimation du nombre de pièces du totem :

Lili Lefèvre

Prix de participation pour le club TD attribués à :

Loïk Perreault
Mathys Perreault

EN
OCTOBRE
ON
LIVRE !

CHASSE AU TRÉSOR numérique intergénérationnelle

*dans les bibliothèques
de la MRC Antoine-Labelle*

30 SEPTEMBRE

10h00
Mont-Laurier
13h30
Lac-des-Écorces

7 OCTOBRE

10h00
Kiamika
13h30
Notre-Dame-de-
Pontmain

8 OCTOBRE

10h00
Lac-du-Cerf
13h30
Saint-Aimé-du-
Lac-des-Iles

14 OCTOBRE

10h00
La Macaza
13h30
Lac-Saguay

15 OCTOBRE

10h00
Chute-Saint-Philippe
13h30
Notre-Dame-
du-Laus

21 OCTOBRE

10h00
Mont-Saint-Michel
13h30
Sainte-Anne-du-Lac

22 OCTOBRE

13h30
Rivière-Rouge
(L'Annonciation/
Marchand)

28 OCTOBRE

10h00
L'Ascension
13h30
Nominique

29 OCTOBRE

13h30
Mont-Laurier

4 NOVEMBRE

10h00
Ferme-Neuve



GRATUIT

PLACES LIMITÉES

TOUT LE MATÉRIEL EST FOURNI !

POUR INFORMATION OU POUR RÉSERVER VOTRE PLACE : isabellechevalier@videotron.ca ou 819 616-1071



Entente de
développement
culturel



Québec

Maison de la culture de La Macaza



Le 19 août dernier, une quarantaine de personnes sont venues à la Maison de la culture de La Macaza entendre M. Benoit Thibeault lors d'une conférence au sujet de la base de missiles Bomarc (1962-72). La présentation était accompagnée de plusieurs photographies et vidéos inédites ainsi que d'une exposition de nombreux artefacts concernant l'Escadron 447 de La Macaza. Les participants ont fort apprécié l'expertise de M. Thibeault qui a su mettre en lumière l'impact de la menace nucléaire sur le petit village de La Macaza pendant la guerre froide.

C'était la 3e conférence de Benoit, qui s'est adressé jusqu'à maintenant à près de 290 personnes. La prochaine conférence de Benoit Thibeault aura lieu à la vieille gare de Mont-Laurier le 11 octobre prochain, suite à l'invitation de la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides. La population continue de manifester son intérêt.



ATELIERS DE THÉÂTRE-

Session de 10 ateliers d'activités amusantes pour développer de la confiance en soi: exercices de voix, de gestuelle, de mise en situation et d'improvisation. Le mardi de 19h à 20h à partir du 3 octobre jusqu'au 5 décembre à la Salle des Aînés au 53, rue des Pionniers. Option de faire partie d'un groupe en vue d'une performance.

Animatrice : Laurette Bernatchez

Coût : 5\$ par atelier ou 45\$ pour la session (40\$ pour les membres)

Inscriptions le 3 octobre. Pour de plus amples renseignements, contactez Johanne Leduc au 819-278-5364 ou à maisonculturemacaza@gmail.com.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE- Rappel aux membres de la Maison de la culture de La Macaza que l'assemblée générale annuelle aura lieu le samedi 14 octobre à 10h au 67, rue de Pionniers. Nouveaux membres bienvenus.

ATTENTION - ATTENTION - ATTENTION

CHANGEMENT DE PROGRAMMATION

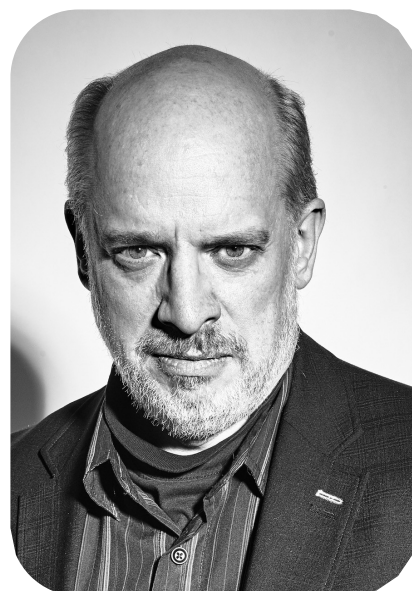
Journée de la Culture 1^{er} octobre 2017
À la Maison de la Culture de La Macaza dès 14h.

67 rue des Pionniers, pour info 819-421-1689

Suite à une situation hors de notre contrôle, le conférencier invité Tom Radatovic ne pourra être présent.

À pied levé **Denis Rodier** (bande dessinée, illustration, musique) de la Vallée de la Rouge a accepté de nous faire part d'anecdotes vécues tout au long de sa carrière.

ENEZ RENCONTRER L'ARTISTE !!!



Denis Rodier a collaboré aux séries américaines les plus populaires comme *Batman*, *Captain America* et *Star Wars*, pour en nommer que quelques-unes. Mais c'est son travail sur *Superman* qui lui apporte les plus grands éloges, tout particulièrement l'histoire *Death of Superman*, lauréate de plusieurs prix dont le recueil en album est encore à ce jour meilleur vendeur dans sa catégorie.

À partir de 2008 il publie presque exclusivement chez les éditeurs européens. Chez Soleil Éditions, trois tomes de la série *L'Ordre des Dragons* seront immédiatement suivis d'un nouveau cycle en deux tomes appelé *L'Apogée des Dragons*.

Son dernier album, *Lénine*, vient tout juste d'être publié dans la collection "Ils ont fait l'histoire" chez Glénat France.

Présentement, il dessine un roman graphique de plus de 400 pages (toujours pour Glénat) et continue sa collaboration avec Tristan Roulot sur *Maelstrom*, qui paraîtra sous peu en album.

Dans le monde entier, ses oeuvres sont publiées dans le milieu de l'édition (*Shoes for Amélie*, gagnant de plusieurs prix d'excellence); de la musique pour des artistes tels que Tony Levin (Peter Gabriel, John Lennon), Pat Mastelotto (King Crimson), et Suzanne Vega; et celui de la presse (Journal de Montréal, *Safarir*).

En plus de figurer dans d'innombrables collections privées, ses oeuvres ont été exposées au Musée du Québec, Musée de Culture Populaire de Trois-Rivières, à New York, à Rome et à Durbuy en Belgique.

Il est aussi membre fondateur du groupe de musique Prog Rock *Specimen13*.

<http://www.rodierstudio.com>



Halloween

Vendredi le 27 octobre À 18h30

CINÉMA BIBLIO-HANTÉE

À TA BIBLIOTHÈQUE

 **Film d'animation** 

« La maison monstre »

Mais soufflé et bonbons

 **Pour tous et c'est gratuit !** 

Inscriptions : 819.275.2077 poste 26

****Le samedi 28 octobre - Fête de l'Halloween à Rivière-Rouge****

Grande collecte de friandises dans les commerces et résidences de Rivière-Rouge. Maison hantée au Carrefour Jeunesse Desjardins de 13 h 30 à 15 h 30.

LOISIRS



La traditionnelle Fête des Ethnies a eu lieu le samedi 2 septembre dernier. Un Food truck de cuisine authentique polonaise était sur place pour servir gratuitement aux citoyennes et citoyens de La Macaza 167 assiettes polonaises bien garnies et bien appréciées. À souligner le gâteau aux

carottes incroyable de Mme Macias. Klez-Kabaret assumait le spectacle en soirée, ce quatuor (clarinette, violon, accordéon, guitare, voix et percussions) a enchanté le public avec des pièces instrumentales, des chansons yiddish traditionnelles et plus modernes, et à la surprise de tous, des chansons québécoises traduites en yiddish, entre autres Schefferville de Michel Rivard.

La Municipalité tient à remercier nos très précieux bénévoles pour leur implication et leurs collaboration, car sans eux, nous n'aurions pu réaliser cet événement. Nous tenons par la même occasion remercier les Macaziennes et Macaziens de leur présence à cet événement.



Credit photo: ©TC Media - Ronald Mc Gregor





Campagne de financement Signée•femmes

Le centre de femmes



Festival d'la toast

Dimanche 2 octobre
de 10h à 14h

Amène-toi avec tes amis, tes enfants, ton chum...

Membre 5\$ Non-membre 10\$

R.S.V.P., au centre
819-275-5455

Au Tutto In Bocca



PIÈCE DE THÉÂTRE

Vous voulez vous attendrir, rire et pleurer, alors cette pièce de théâtre vous charmera. « **Les anges gardiens sont fatigués** », venez prendre quelques moments de détente, pour vous, ou en famille autour de vos aînés.

Dans le cadre de ses activités de financement et de service communautaire, la Communauté La Nativité de Marie de Labelle offre la pièce « **Les anges gardiens sont fatigués** » de la troupe la Belle Gang. Visant la prévention de l'abus envers les aînés, cette toute nouvelle pièce met en évidence des situations vécues par les aînés, cette fois-ci, dans leurs relations de proches aidants et d'aidés.

Le 15 octobre à 14 h,

à la chapelle du centre communautaire, au 29 rue du Couvent à Labelle.

Prix : 20 \$ par personne. Bienvenue à tous.

Claudette Brousseau 819-686-2265 ou au presbytère au 819-686-2023

Ou Christiane Cholette au 819-686-2235



Ligue amicale de pétanque de La Macaza

La pétanque, une belle occasion de s'amuser et de socialiser. Le but de ce jeu est de placer ses boules le plus proche possible du cochonnet que celles de son adversaire. La première équipe qui totalise 13 points a gagné la partie.

Depuis le 13 juin avait lieu la rencontre de la Ligue amicale de pétanque de La Macaza. Nos passionnés de pétanque terminent leur dernière partie le 12 septembre pour la saison 2017.

Merci à Nicole et Yvan pour l'organisation de cette activité pour une seconde édition. Joignez-vous au Club pour la saison 2018 un loisir à découvrir. Les organisateurs prévoient la possibilité d'un tournoi régional l'an prochain.



Sur la photo de gauche à droite : Marie-May Bernatchez, Yvon Dubuc, Lise L'Archêveque, Louise Maher, Nicole Fredette, Yvan Cantin, Benoît Thibeault, Yvan Levesque et André Filion

Une petite capsule sur l'histoire de la pétanque

Le jeu de boules est aussi ancien que la civilisation des loisirs, passant d'Égypte en Grèce et aurait été introduit en Gaule par les Romains. Les boules ont d'abord été en argile, en pierre, puis en bois et enfin en acier. C'est en 1907 que Jules Hugues dit « Lenoir » donnera naissance à la pétanque dans la ville de la Ciotat (France). Le nom Pétanque vient des mots *pè* « pied » et *tanca* « pieu », donnant en français régional l'expression « jouer à pétanque » ou encore « pès tanqués », c'est-à-dire avec les pieds ancrés sur le sol. Il faudra attendre 1955 pour voir la pétanque arriver au Canada.

Sport en pleine expansion au Canada depuis 10 ans, la pétanque a conquis dès ses débuts des milliers de Québécois qui s'adonnent chaque année à ce jeu. À la fois stratégique, ludique et endurant, la pétanque offre de nombreux avantages à ses pratiquants : l'esprit d'équipe, la concentration et l'endurance, la tolérance et le respect, la discipline conviviale, le développement mental, ouvert à tous.

<http://www.petanquecanada.com>

Calendrier des événements

octobre 2017

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1 Journée de la culture	2 Festival de la toast 	3	4	5 Distribution de fleurs Pour la Journée Des Aînés 	6	7 Dernière journée d'ouverture de l'écocentre. Réouverture le 19 mai 2018
8 Marathon Desjardins Vallée de la Rouge	9 BUREAU MUNICIPAL FERMÉ Action de Grâces 	10 *Petit rappel* Il n'y a pas de séance du conseil 	11 	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23 	24 	25	26	27 Cinéma Biblio-Hantée 	28 Collecte de friandise à Rivière Rouge 13h30 à 15h30 
29	30	31 Halloween 				

Les Joyeux Macaziens

Calendrier du mois d'octobre

Cartes du lundi : 2-9-16-23-30 @ 19h

Activités du jeudi : 5-12-19-26 @ 13h

Billard.....jeudi @ 13h

Diner poulet BBQ.....jeudi le 19@midi

Thème : HALLOWEEN (porter du orange)



Pour recevoir les communiqués de la Municipalité, veuillez envoyer votre adresse courriel à info@munilamacaza.ca

Date de tombée de la prochaine édition
15 octobre 2017

Prochaine parution :
Octobre 2017

Imprimé par :

Centre de copies et d'impressions
Bureautique des Trois Vallées SENC
2, des Fondateurs
La Minerve, Québec J0T 1S0
Tél. : 819-274-2660
Courriel : ebtv258@hotmail.com

